

Bénéficiaires éligibles au programme ALVEOLE

Je veux créer un abri à vélos, je vérifie mon éligibilité au programme ALVEOLE :

EN FONCTION DE MON STATUT JURIDIQUE

Je suis :

Un acteur public :

- Une collectivité territoriale :
 - Une commune
 - Un département
 - Une région
 - Une collectivité d'outre-mer -> seul Saint-Pierre et Miquelon est éligible
 - Collectivité territoriale unique
 - Collectivité à statut particulier

- Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :
 - Communauté d'agglomération
 - Communauté urbaine
 - Communauté de communes
 - Métropole
 - Syndicat intercommunal (à vocation unique ou à vocations multiples)
 - Syndicat mixte

- Etablissement public local
- Établissement public à caractère administratif (EPA)
- Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
- Une administration publique :
 - Administration publique centrale (APUC)
 - Administration publique locale (APUL)
 - Administration de sécurité sociale
- Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
- Autre établissement public national d'enseignement
- Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée

Un acteur privé :

- A vocation de service public :
 - Société d'économie mixte (dont l'objet est l'aménagement territorial ou l'exploitation d'un service public de transport)
 - Société publique locale d'aménagement
 - Société d'économie mixte à opération unique
 - Société délégataire d'un service public de transport sur le périmètre de la délégation de service public

- A vocation d'enseignement et formation professionnelle :
 - Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat
 - Etablissement d'enseignement consulaire
 - Etablissement d'enseignement privé reconnu par l'Etat
 - Association agréée par l'Education Nationale

- A vocation de logement social ou étudiant:
 - Société anonyme d'HLM
 - Société coopérative d'HLM
 - Société anonyme de crédit immobilier (SACI)
 - Société de production d'HLM (SCP HLM)
 - Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (SCIC HLM)
 - Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH)
 - Gestionnaire de foyer de jeunes travailleurs
 - Gestionnaire de résidence étudiante (si association loi 1901)

EN FONCTION DE MON ACTIVITE

Je souhaite implanter un abri à vélos aux abords :

- **D'un pôle de transports (gare ferroviaire ou routière, arrêt de bus, arrêt de tram etc)**

Je suis :

- Société d'économie mixte (dont l'objet est l'aménagement territorial ou l'exploitation d'un service public de transport)
- Société délégataire d'un service public de transport sur le périmètre de la délégation de service public

- **D'un habitat social ou étudiant**

Je suis :

- Société anonyme d'HLM
- Office public de l'Habitat (OPH)
- Office public HLM (OPHLM)
- Offices Publics d'Aménagement et de construction (OPAC)
- Société coopérative d'HLM
- Société anonyme de crédit immobilier (SACI)
- Société de production d'HLM (SCP HLM)
- Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (SCIC HLM)
- Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH)
- Gestionnaire de foyer de jeunes travailleurs
- Gestionnaire de résidence étudiante (si association loi 1901)
- Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée (CROUS)

- **D'un établissement d'enseignement**

Je suis :

- Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
- Autre établissement public national d'enseignement

- Une collectivité territoriale
- Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Établissement public à caractère administratif (EPA)
- Etablissement d'enseignement primaire
- Etablissement d'enseignement secondaire
- Etablissement d'enseignement supérieur
- Etablissement d'enseignement post-secondaire non supérieur
- Association agréée par l'Education Nationale
- Association pour la réinsertion professionnelle (sous condition)
- Etablissement de formation pour adultes (sous condition)

- **Sur la voie publique**

Je suis :

- Une collectivité territoriale :
 - Une commune
 - Un département
 - Une région
 - Une collectivité d'outre-mer -> seul Saint-Pierre et Miquelon est éligible
 - Collectivité territoriale unique
 - Collectivité à statut particulier

- Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :
 - Communauté d'agglomération
 - Communauté urbaine
 - Communauté de communes
 - Métropole
 - Syndicat intercommunal (à vocation unique ou à vocations multiples)
 - Syndicat mixte

Je ne trouve pas mon statut : formulaire contact sur www.programme-alveole.com